

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_142

**Objet : Décision Modificative n°2 –
Budget Principal**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni en salle d'honneur de la mairie de Châteaurenard, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 décembre 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. MARTEL Marcel, Mme Adélaïde JARILLO, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES (*donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Bernard REYNES (*donne pouvoir à M. Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à M. Jean-Marc DI FELICE*).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

ABSENT : /

Secrétaire de séance : M. Marcel MARTEL

M. le Vice-président en charge des Finances expose qu'afin de prendre en compte les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations votées par le conseil communautaire, il est proposé le vote d'une décision modificative n°2 pour le budget principal :

- inscription de 68 835,74 € au compte 2051 pour l'acquisition de données auprès de l'IGN visant à constituer une base socle PCRS, dépense initialement prévue en fonctionnement, financée par les chapitres 75 et 77 (annulation des écritures initiales),
- transfert de 3 360,00 € du compte 2315 (travaux en cours) - opération 27 (Requalification des zones) vers le compte 61231 (entretien de voirie) pour l'égagement d'arbres dans la zone des Iscles,

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

- transfert de 11 280,00 € du compte 6188 vers le compte 2051 pour financer la partie création / déploiement du dispositif « Cartes cadeaux », dépense initialement prévue en fonctionnement,
- inscription de 95 078,86 € au compte 65888 afin de permettre le versement de l'indemnité de l'ex DGS, financés par le chapitre 012 (diminution du compte 64111),
- inscription de 13 500,00 € au compte 2188 pour l'acquisition de vaisselle et de bacs inox (alternative au plastique en restauration scolaire) dans le cadre de la loi EGALim, financés par le déplacement de :
 - 10 500,00 € depuis le compte 60632, une partie de la dépense ayant été prévue en fonctionnement,
 - 3 000 € depuis le compte 21578,
- création d'une opération 31 pour le Plan De Mobilité (PDM) avec inscription de 81 120,00 € au compte 2031 financés par :
 - le transfert de 50 000,00 € depuis le compte 617, une partie de la dépense ayant été prévue en fonctionnement,
 - l'intégration du résultat de fonctionnement suite à la dissolution du SMHTBLV pour un montant de 4 104,02 €,
 - l'intégration du résultat d'investissement suite à la dissolution du SMHTBLV pour un montant de 26 167,56 €,
 - le transfert de 848,42 € depuis le compte 2033 – opération 29 (Parking relais),
- inscription de 25 000,00 € au compte 458102 pour permettre le paiement des avenants du marché de réhabilitation du Siège dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage confiée par la commune d'Eyragues à la communauté, financés par la recette à percevoir de la commune (compte 458202).

La commission Finances du 25 novembre 2024 et le bureau communautaire du 5 décembre 2024 ont émis un avis favorable sur ce sujet.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°2 – Budget Principal.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 12 décembre 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne **CHABAUD**



200035087

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP - Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 104,02 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 104,02 €
D-60632-71 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-7212 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-60 : Entretien et réparations sur voiries	0,00 €	3 360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-81 : Etudes et recherches	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-60 : Autres frais divers	11 280,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	71 780,00 €	43 360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	95 078,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	95 078,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	101 359,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	101 359,76 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	95 078,86 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	95 078,86 €	0,00 €	0,00 €
R-75888-028 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 650,72 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 650,72 €
R-773-028 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 185,02 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 185,02 €
Total FONCTIONNEMENT	166 858,86 €	239 798,62 €	0,00 €	72 939,76 €
INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 167,56 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 167,56 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 359,76 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 359,76 €
D-2031-31-847 : Plan De Mobilité	0,00 €	81 120,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2033-29-81 : Parking Relais	848,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-028 : Concessions et droits similaires	0,00 €	68 835,74 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-60 : Concessions et droits similaires	0,00 €	11 280,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	848,42 €	161 235,74 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-71 : Autre matériel technique	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-7212 : Autres installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-71 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	43 000,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-27-60 : REQUALIFICATION ZONES	3 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

200035087

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP - Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458102-020 : Maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues = Réhabilitation s	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458102 : Maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues = Réhabilitation s	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458202-020 : Maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues = Réhabilitation s	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 458202 : Maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues = Réhabilitation s	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	47 208,42 €	199 735,74 €	0,00 €	152 527,32 €
Total Général		225 467,08 €		225 467,08 €